

N°CC 2010.2/28

OBJET : **Habitat** - Approbation du projet de convention d'aide financière à intervenir avec Logial-OPH au titre de l'acquisition amélioration de 15 logements PLUS/PLAI sis 167 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, L. 5216-1 et suivants relatifs à la Communauté d'Agglomération ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 312-3, L 441-1, R 331-1, R 331-24, et R 441-5 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2005.4/67 du 29 juin 2005 relative au cadre d'intervention communautaire réaménagé en faveur du développement du logement social et de l'amélioration du patrimoine bâti ;

CONSIDERANT la demande de Logial-OPH tendant à obtenir, au titre de l'opération d'acquisition amélioration de 15 logements locatifs sociaux sis 167 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville une subvention de 51 831 euros ;

CONSIDERANT la décision préfectorale en date du 9 décembre 2009, relative à l'agrément et au financement de cette opération ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette opération destinée à développer l'offre locative sociale sur le territoire communautaire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** à Logial-OPH une subvention de 51 831 euros, au titre de l'acquisition amélioration de 15 logements PLUS/PLAI sis 167 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le bailleur visant à établir les modalités d'attribution de la subvention.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communautaire.

FAIT A ALFORTVILLE, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL DIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA